

Systeme de trapèze largable

# RÉUNION DES CLASSES FFVOILE

30 mars 2022

BANQUE POPULAIRE   
PARTENAIRE OFFICIEL

  GROUPE MDS  
Mutuelle des Sportifs  
PARTENAIRES MAJEURS

 **FF**  **oile**

## La nouvelle règle de course 50.1 – Pourquoi ?

Il existe de nombreux incidents enregistrés et documentés, y compris des décès, de membres d'équipage pris au piège par le crochet de trapèze pris dans le gréement courant ou dormant. En 2009, à la suite d'une série de décès en 2007 et 2008, la RYA a élaboré une norme qui est par la suite devenue une norme internationale harmonisée (ISO), et qui détaille les exigences de construction et d'essais des mécanismes de libération rapide pour les harnais de trapèze.

L'introduction d'un mécanisme de libération rapide pour le harnais de trapèze va diminuer ce risque car l'équipage sera en mesure de se détacher du bateau. **Pas de modification avant 01/2023** pour permettre à l'industrie de répondre à cette exigence. Il y a un certain nombre de produits sur le marché et qui sont à libération rapide mais ne sont pas conformes à la norme ISO 10862.

# Que dit la nouvelle règle de course 50.1

« A trapeze harness worn by a competitor which may be used to support the competitor on a trapeze shall be of the quick release variety complying with ISO 10862 which allows the competitor to detach from the hook or other method of attachment at any time. A class rule may change this rule to permit trapeze harnesses that are not of the quick release variety, but a class rule may not change the requirement that a quick release harness comply with ISO 10862.

Note: Rule 50.1(c) does not take effect until 1 January 2023. »

« Un harnais de trapèze porté par un concurrent qui peut être utilisé pour soutenir le concurrent au trapèze doit être de type à largage rapide respectant la norme ISO 10862, qui permet au concurrent de se détacher à tout moment du crochet ou autre modèle de fixation. Une règle de classe peut modifier cette règle pour autoriser les harnais de trapèze qui ne sont pas du type à largage rapide, mais une règle de classe ne peut pas modifier l'exigence selon laquelle un harnais à largage rapide respecte l'ISO 10862.

**Note : la règle 50.1(c) ne prend pas effet avant le 1er janvier 2023. »**

**Comprendre : il est possible que la règle prenne effet plus tard...**

# L'ISO 10862 – synthèse interprétative, sans valeur juridique.

- Système résistant à la corrosion
- Largable dans toutes les situations en moins de 5 secondes.
- Non largable accidentellement
- Dispositif, compatible ou exclusif (entre boucle et crochet)
- Poids mini et maxi de l'utilisateur.
- Facilité d'utilisation (+ schéma, texte ou flèche)

**L'essentiel : la vérification par un coureur à l'achat de son matériel, un arbitre ou autre portera uniquement sur le marquage ISO 10862 (et correspondance poids, comme les EFI)**

# Les conséquences

- Les harnais trapèzes comportent aussi maintenant des supports en bois pour protéger l'équipage et, par conséquent, **une augmentation du poids maximal est nécessaire pour les modifications de conception du support.**
- **Une règle de classe peut modifier cette règle** pour autoriser les harnais de trapèze qui ne sont pas du type à largage rapide, mais si une règle de classe exige un système de largage rapide, celui-ci doit être conforme à la norme ISO 10862
- (ce qui peut concerner tous les harnais anciens dotés d'un système de largage rapide même marqués CE)

# Les conséquences directes pour les classes

## 4 situations possibles :

1. **Il n'y a pas de classe adhérente à World Sailing (WS) ou à la FFVoile** la règle s'applique d'office.
2. **Il existe une classe internationale WS et la classe française n'as pas de règles spécifiques**, la décision incombe à la classe internationale.
3. **Il existe une classe internationale WS et la classe française a des règles de classe spécifiques**, la décision incombe à WS pour les régates hors du territoire national et les règles de classe française sur le territoire national exception faite des championnats internationaux. Les décisions incombent respectivement à la classe internationale et à la classe française.
4. **Il existe seulement une classe française avec ses propres règles de classes**, la décision revient à la classe française.

## Pour la suite.

Il faut **se poser rapidement sur le sujet** au niveau des classes et envisager les différentes possibilités **mais ne pas précipiter la décision** (possible report d'application après le 01/01/2023)

Si elle existe – se rapprocher de votre classe internationale pour « **prendre la température** » et s'il le faut **participer activement à la prise de décision** qui va directement vous concerner.

**Il est souhaitable que les classes internationale ou nationale françaises partagent les informations sur les débats et les tendances avec la FFVoile et, une fois la décision prise elles doivent informer la FFVoile en adressant les nouvelles règles de classe.**

Quand l'application de la RCV 50.1 sera décidée par WS, si les nouvelles règles de classe n'ont pas été transmises à la FFVoile c'est la RCV 50.1 qui s'appliquera à savoir harnais avec crochet largable conforme à l'ISO 10862.

# Echanges